

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix avril , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 4 avril 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN

Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT

M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR

Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

D20170410_15 - Rue du repos - Accord de principe en vue de la cession d'un tènement à l'Association des Musulmans Unis pour la construction d'un établissement culturel et cultuel - Autorisation donnée de déposer toute demande d'autorisation du droit des sols.

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

15-(985). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Rue du repos - Accord de principe en vue de la cession d'un tènement à l'Association des Musulmans Unis pour la construction d'un établissement culturel et cultuel - Autorisation donnée de déposer toute demande d'autorisation du droit des sols.

Monsieur Vincent FRISTOT et Monsieur Thierry CHASTAGNER exposent,

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Musulmans Unis est présente depuis 2002 sur le quartier Teisseire (avenue Paul Cocat) à travers ses activités sociales (soutien scolaire, insertion professionnelle, aide alimentaire et chorba pour tous), culturelles (conférences) et cultuelles.

La Ville de Grenoble s'est engagée à répondre à la demande de l'association de trouver un nouveau site dans le quartier pour exercer ses activités dans de meilleures conditions.

Ainsi, la Ville de Grenoble envisage de céder un tènement d'environ 2 500 m² à extraire de la parcelle cadastrée section DY n°32, située chemin du Repos, actuellement occupée par l'ensemble sportif du stade Raymond Espagnac. Ce tènement est situé à l'est de la parcelle précitée.

Le projet de l'Association des Musulmans Unis est de réaliser un établissement culturel et cultuel d'environ 2 200 m² de surface de plancher complété par une surface de garages d'environ 1 000 m² en sous-sol.

Sur l'emprise de ce tènement à céder, se trouve un bâtiment de la Ville qui sera démoli.

Les conditions de cession n'étant pas toutes arrêtées, elles feront l'objet d'une délibération ultérieure qui engagera la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de ce bien.

Cependant, il convient, dès à présent, d'autoriser l'Association des Musulmans Unis à déposer toute demande d'autorisation du droits des sols nécessaires à cette opération.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 30 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la cession d'un tènement d'environ 2 500 m² à extraire de la parcelle cadastrée section DY n°32 à l'Association des Musulmans Unis en vue de la réalisation d'un ensemble culturel et cultuel , postérieurement à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bien qui fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

- d'autoriser l'Association des Musulmans Unis à déposer toute demande d'autorisation du droits des sols nécessaire à cette opération.

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 038-213801855-20170410-D20170410_15-DE

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 13 avril 2017

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT